

## **Cabinet de Maître Philippe DELANGLADE**

Avocat au Barreau de Marseille  
10, bd Théodore Thurner - 13006 MARSEILLE  
Tél : 04.84.25.50.83

### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13003),  
26, boulevard Gouzian,  
cadastré section 813C n° 48, quartier Saint-Mauront pour 4 a 96 ca,

**LE LOT 13 : UN APPARTEMENT DE TYPE 1** situé au 1er étage à gauche  
comprenant une entrée, une cuisine, une chambre, une salle de bains et WC  
d'une superficie de **27,36 m<sup>2</sup>**.

**MISE A PRIX : 10.000 EUROS**  
**(dix mille euros)**

**Visite le Mercredi 11 Septembre 2019 de 11 heures à 12 heures**

**L'ADJUDICATION EST FIXEE AU**  
**JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 30 du matin**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance  
de Marseille, Salle n° 2 Borély, Palais Monthyon,  
Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

#### **DESIGNATION :**

Dans un ensemble immobilier situé  
à MARSEILLE (13003), 26, bd  
Gouzian, cadastré section 813C  
n° 48, quartier Saint-Mauront pour  
4 a 96 ca,

#### **SUR LE LOT 13 :**

Un appartement de type 1, situé  
au 1er étage à gauche compre-  
nant une entrée, une cuisine, une

chambre, une salle de bains et  
WC d'une superficie de 27,50 m<sup>2</sup>,  
Et les 28/1.000èmes de la pro-  
priété du sol et des parties com-  
munes générales.

Appartement loué pour la somme  
de 410 € par mois plus 20 € de  
provision sur charge.

Il a été établi le 29 novembre 2018 un procès-verbal descriptif par Maître UREN, Huissier de Justice.

La surface loi Carrez est de 27,36 m<sup>2</sup>.

Le syndic est le Cabinet ACCORD COMPAGNIE IMMOBILIER, 3, cours Joseph-Thierry, 13001 MARSEILLE.

**La vente est poursuivie à LA REQUETE DU :**

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 26 BD GOUZIAN, 13003 MARSEILLE représenté par son syndic en exercice la société ACCORD COMPAGNIE IMMOBILIER dont le siège est 3, cours Joseph-Thierry, 13001 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° 071 806 962.

En vertu d'un jugement du 21 mai 2019 signifié et devenu définitif.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal

de Grande Instance de Marseille.

**Les enchères sont recevables uniquement** si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de MARSEILLE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

**RENSEIGNEMENTS :**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet de Maître Philippe DELANGLADE, Avocat, 10, bd Théodore Thurner - 13006 MARSEILLE - Tél : 04.84.25.50.83.

Ou consulter le cahier des conditions de la vente au Greffe du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, (13006), au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Fait et rédigé à Marseille, le 1<sup>er</sup> août 2019.

**Maître Philippe  
DELANGLADE**